Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1171
CONCERNANT L'ALIMENTATION EN EAU BRUTE DU PARC
JEAN-NOËL-TESSIER ET TRAVAUX DIVERS AU 1000-1010, RUE DE MINGAN
EMPRUNT DE 2 100 000 $

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 21 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement 2026-1171 concernant l'alimentation en eau brute du parc Jean-Noël-Tessier et travaux divers au 1000-1010, rue de Mingan - Emprunt de 2 100 000 $*.

2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 11 novembre 2026.

3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 16 novembre 2026

M^e^ Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques